

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**du 18 décembre à 17 Heures 30 dans la salle d'animation
rurale**

Etaient présents : René UGHETTO - Richard ALZAS - Yves TESTUT - Dominick CANDAELE - Evelyne ALAUZEN - Isabelle PANSIER - Sophie TOCINO - Christophe DUGOUL - Olivier BRUGUIER - Geneviève BRUGUIER - Laetitia MERCIER - Maurice DUCROS - Camille GOBERT - Pascale THEVENIN

Absent : Vincent ALAUZEN

Secrétaire de séance : Madame Camille GOBERT

Convocation du 14 Décembre 2020

Le Maire donne lecture de l'ensemble des délibérations du Conseil Municipal prises depuis le : 09-10-2020

- **Demande de subvention DSIL 2020 création d'un parc aménagé et d'un sanitaire public**
- **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019**
- **Modification du marché de travaux pour la construction d'un local à usage de boulangerie/pâtisserie**
- **Renouvellement convention Françoise PRUD'HOMME**
- **Demande de subvention au DRAC pour le soutien au service public et l'aide au récolement des collections de la Cité de la Préhistoire**
- **Marché public de maîtrise d'ouvrage atelier Rabier Architecteur construction d'un sanitaire et aménagement d'un parc paysager**
- **DM N° 1 Budget Commune d'ORGNAC L'AVEN**
- **DM N° 1 Budget Grand Site**
- **DM N° 1 Budget Assainissement**
- **Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche – Rapport de la CLECT 2020 – Révision du montant de l'attribution de compensation 2020**
- **Demande de subvention au DRAC -tente de réception – Accompagnement Société MDA**
- **Remboursement particuliers suite annulation des billes d'entrées du Grand Site**
- **DM N° 1 Budget Camping**

- **DM N° 2 – Budget Site**
- **DM N° 2 – Budget Commune**
- **Proposition d’accompagnement 2021 – Réorganisation des services et à la gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et compétences**
- **Modification n° 1 de la convention de mandat pour les aménagements paysagers grands site additif au programme**
- **Demande de renouvellement convention pluriannuelle entre le Conseil Départemental de l’Ardèche et la Commune d’Orgnac l’Aven et demande de subvention pour l’année 2021**
- **Modification des marchés de travaux pour la construction d’un local à usage de boulangerie / pâtisserie**

1 – ORDURES MENAGERES

Le Conseil Communautaire a décidé d’abandonner la redevance des déchets ménagers au 01/01/2021 et d’instaurer la taxe d’enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Vincent Tourre fera parvenir à partir du 28/12/200 les nouveaux tarifs et contrats aux professionnels. La collecte de janvier est maintenue pour tous les professionnels qui en bénéficient déjà pour laisser le temps de contractualiser le cas échéant.

2 -ARDECHE DROME NUMERIQUE (Voir kit de communication pour le lancement des études pour la commune) joint au Compte rendu du Conseil Municipal.

3- VENTE CHAMONTIN-COMMUNE

Afin de prévoir la création de nouveaux projets pour la Commune, et de saisir cette opportunité, le Conseil Municipal décide d’acquérir les terrains de Monsieur Pierre CHAMONTIN situés quartier « Les Faysses »

- Section A n° 291 d’une contenance de 52a 22ca
- Section A n° 226 d’une contenance de 24a 10ca

De fixer en accord avec le vendeur le prix d’achat à 228 000 € hors frais de notaire.

De prendre en charge tous les frais résultants de cette transaction,

D’autoriser Monsieur le Maire ou son premier adjoint à signer l’acte notarié au nom et pour le compte de la Commune.

Le Compromis de vente aura lieu le 18 janvier à l’Etude de Maître Puel à Vallon Pont d’Arc.

HOTEL A PROJETS

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'il a assisté à une réunion du Conseil d'Administration **IFREEMIS** en visio-conférence le 17 Décembre 2020.

Au cours de cette réunion il a été évoqué les fondamentaux du projet à savoir la valorisation des milieux souterrains en associant un réseau de grottes laboratoire.

Jean-Jacques DELANNOY (Université de Savoie) est disponible pour accompagner Raquel TORQUEBAU sur les nouveaux sites qui pourraient accueillir le futur hôtel à projets. Par ailleurs il a été souligné que ce projet devait être porté par une collectivité œuvrant pour le développement des milieux souterrains.

4 – ETAT DES LIEUX DIAGNOSTIC MDA GRAND SITE ORGNAC

Vous trouverez ci-dessous un état des lieux de l'avancement du diagnostic établi par la Société MDA.

Date	Durée	objet
03-déc	1	Réunion personnel entretiens dont la chargée de communication 1er entretien avec Direction Grotte rdv Mairie
08-déc	0,5	1er entretien avec Direction Musée rdv Dominique CANDAELE
11-déc	14	entretiens 1-Responsable Entretien / Maintenance du Grand Site 2-Community Management 3-secrétaire Régisseur 4-Guide
15-déc	13	entretiens, 1 séance RH 1- 2ème entretien avec Direction Musée 2-séance de travail Pôle commercial sur la répartition des tâches et ébauche de la fiche de poste Commercial 3- entretien Responsable Accueil 4- entretien Responsable Boutique
16-déc	0,5	2ème entretien Direction Grotte
18-déc		rdv Dominique CANDAELE en tant que chef de projet : point d'étape,
21-déc		Dernier entretien individuel avec 1 agent d'accueil

La restitution s'effectuera le mardi 12 janvier 2021 de 14h à 16h.

Les contrats CDD de Coline et de Marie-Florence seront reconduits pour l'année 2021.

La collectivité recherche son responsable de développement commercial au sein du pôle communication – commercialisation Marketing du site.

5-EXCELSIOR

Richard ALZAS informe le Conseil Municipal qu'il a reçu dans l'après-midi du 18 décembre en Mairie le représentant de la Société Excelsior (organisme chargé de l'installation de la station service du magasin Vival). Ce dernier l'a informé de la nécessité de changer de logiciel sur le DAC (distributeur automatique de carburant)

pour 2022. Le devis s'élève à la somme de 13 943,70 € HT. Le Conseil Municipal à l'unanimité valide ce projet. Les crédits seront prévus au BP de 2021. Le paiement s'effectuera fin 2021.

6- AMENAGEMENTS PAYSAGERS ORGNAC Coût total HT 620 000 € TRANCHE 1 PARTIE VILLAGE

Afin de renforcer la dimension paysagère du Grand Site de l'Aven d'Orgnac et de parfaire les équipements d'accueil une étude a été réalisée en 2017 montrant la nécessité d'envisager des travaux d'investissement conséquents pour mettre en adéquation les accès et parkings avec le site classé Grand Site de France.

PLAN DE FINANCEMENT ENVISAGÉ :

Organismes	Montant subvention attendue	Dispositif sollicité
Europe		
Etat	180.000,00 €	DETR 2019
Région	84.500,00 €	Contrat de Ruralité (Aocuisse)
Autres (Agence de l'Eau...)		
Département (subvention sollicitée)	180.000,00 €	PASS TERRITOIRES 2019 ET 2020
Autofinancement Dont montant de l'emprunt	175.500,00 €	
TOTAL	620.000,00 €	

PLANNING DE L'OPÉRATION :

ETAPES	DATE
Choix du maître d'œuvre	14/05/2020
Définition du projet détaillé	16/01/2020
Obtention du permis de construire	
Début de consultation des entreprises	05/05/2020
Signature des actes d'engagement ou signature des actes d'achat (authentiques/sous seing privé) de terrains si constitution de domaines fonciers publics	30/11/2020
Premier(s) ordre(s) de service	31/12/2020
Fin prévisionnelle des travaux	30/08/2021

- Le Permis de construire sanitaire public à Orgnac a été accordé le 4 Décembre 2020. Une rencontre en Mairie aura lieu le vendredi 22 janvier à 10 heures en mairie pour la commission ad hoc pour le choix de l'entreprise des travaux du parking du village en présence de Cécile PEJOT.

Elle en profitera pour nous présenter son collègue qui sera chargé de la remplacer Monsieur Renaud VINCENT à compter du 01/02/2020. Ce sera aussi l'occasion de faire le point sur la boulangerie et les travaux d'aménagements paysagers du village.

- La Consultation sur le site achat public a été déposée et la date limite de réception des offres est le 04/01/2021.

7- ARDECHE HABITAT

Voir la notice de présentation architecturale en PJ .

8 – ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES RD217 et Rue de l’Eglise

Les travaux commenceront le 04/01/2021 par la partie eau potable, parcelle AH 102.

A. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Maître d’Ouvrage :	Assistant au maître	Titulaire :
Commune d’Orgnac l’Aven	d’ouvrage : SDEA	Entreprise PELLET TP
Montant du Marché :	Délais d’exécution :	Ordre de service n° 1 :
114 603.00 € H. T.	5 mois	04 janvier 2021

B. AVANCEMENT

- Les travaux commenceront le 4 janvier 2021 par la partie eau potable, parcelle AH 102.

C. DISPOSITIONS TECHNIQUES

L’entreprise PELLET TP précisera, le plus à l’amont possible, les dates prévisionnelles de commencement des travaux rue de l’église et notamment ceux concernant le renouvellement du branchement EU du centre de secours. Pendant les travaux, les véhicules du centre devront être déplacés et stationnés hors de l’emprise des travaux. Le maître d’ouvrage invitera le chef de centre lors de la réunion programmée le 13/01/2021.

Le branchement particulier, initialement prévu à l’aval de la parcelle AH40, côté RD 217, est abandonné.

Comme il est possible de réaliser les travaux de pose du nouveau réseau de collecte des eaux usées en parallèle des réseaux EU actuellement en place, les canalisations existantes en amiante ciment ne feront pas l’objet d’un plan de retrait, elles seront traitées ponctuellement, selon le mode opératoire amiante sous-section 4. Celles, laissées en place, seront remplies de béton auto compactant comme précisé à l’article 42040 du bordereau des prix.

Le maître d’ouvrage fera les démarches auprès du service des routes du département (TSO) pour obtenir la permission de voirie début janvier 2021.

Un réseau de collecte des eaux pluviales sera mis en place pour récupérer les eaux de ruissellement de la place Paul Delarque ; il recueillera également les eaux de toiture de la salle polyvalente, soit 4 chéneaux à raccorder et rejoindra le réseau existant au droit de la parcelle n° AH104. L’entreprise réalisera un sondage de reconnaissance de ce réseau, au niveau du raccordement prévisionnel, pour permettre l’établissement d’un profil en long et avoir une profondeur suffisante sur la traversée de la RD 217 et dans la zone concernée par l’aménagement.

D. PHASAGE DU CHANTIER

N°	DATE	ACTIONS	Entreprise concernée
1	Semaine 2	Travaux RD 217	PELLET TP

PROCHAINE REUNION : mercredi 13 janvier 2021 à 11h00, rendez-vous à la mairie d’Orgnac l’Aven

DIVERS :

- La mise en œuvre du dispositif de vidéoprotection sera opérationnelle en janvier 2021 sur la Commune et sur le Grand Site. C'est une opération dont le coût est de 26 657.40 € HT. Nous avons une subvention de la région de 7492 € et la DETR pour 7492 €.
- Le 28 Octobre 2020, le Président de la République a annoncé un re-confinement sur l'ensemble du territoire national à compter du 29 octobre minuit. Il n'y aura pas de réouverture pour le 18 décembre 2020 sur le Grand Site.
- Renforcement du réseau EP de Beth le montant des travaux s'est élevé à 256 760 € HT. Le coût pour la collectivité 5 % soit 12 838 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Maire,



René UGHETTO